



COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

Charte du développement durable au niveau communal

1. Généralités

Perspective

Les aspirations de base de la collectivité pour l'avenir sont basées sur les concepts de développement durable et d'Agenda 21 tels qu'adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en juin 1992.

Respect du développement durable

Les collectivités publiques et toutes les instances communales dans l'exercice de leurs fonctions respectent les principes du développement durable et incitent les individus, les entreprises, les habitants et les organisations locales et régionales à des actions en faveur du développement durable.

Pour l'ensemble des activités communales, les décisions des autorités respectent au mieux la convergence et l'équilibre optimal entre la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

Principes

Les principes stratégiques fondamentaux respectent ceux repris par la Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg) de 1994 et notamment en matière d'environnement :

- **principe de prévention** : évaluer les impacts sur l'environnement et les réduire au maximum dans l'élaboration des projets,
- **principe de précaution** : des mesures de prudence en cas de manque de preuves scientifiques irréfutables face à certains dangers environnementaux sont favorisés (exemple du réchauffement climatique),
- **pollueur - payeur** : toute dégradation de l'environnement est considérée comme pollution et demande des mesures compensatoires. Par ailleurs, le fait de payer ne donne pas un droit à polluer,
- **coopération** : la coopération avec tous les acteurs/intervenants concernés est favorisée dès que possible dans le processus de décision (de la planification à la mise en œuvre de projets) : elle nécessite une échelle adaptée à la résolution des problèmes (exemple de coopération avec les autorités voisines locales et régionales, pour la gestion de rivières, de grandes forêts...),
- **respect du fonctionnement des écosystèmes**; les systèmes durables opèrent au maximum en circuit fermé (traitement des déchets, apport d'énergie...), et dans les limites de ce que peuvent supporter les écosystèmes locaux (résilience du système).

En matière de prise de décision et de fonctionnement

La **participation active des citoyens** et une gestion plus ouverte des affaires communales sont nécessaires à la réalisation d'Agenda 21 locaux. Une participation citoyenne active et large est recherchée tout au long du processus d'élaboration et de mise en place d'une stratégie de développement durable et d'un Agenda 21 local.

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, la Commune constitue un **Forum** pour le développement durable et l'Agenda 21 local d'Essertines-sur-Yverdon.

2. Le Forum et l'Agenda 21 local

Composition

La composition du **Forum** se fait sous forme volontaire et elle est flexible. Le Forum rassemble un nombre satisfaisant de citoyens représentatifs des divers groupes (économiques, sociaux, associations diverses, conseil communal) composant le village. Deux représentants municipaux au minimum siègent au Forum pour assurer le soutien politique au travail de ce Forum. Le Forum décide de son rythme de réunions avec la Municipalité.

Mission

La mission du Forum est d'abord la proposition d'un projet d'Agenda 21 local selon les dispositions qui lui sont propres dans le cadre du concept de développement durable.

Attributions et organisation

Le Forum joue un rôle consultatif. Il a l'appui des autorités communales pour mener à bien son travail et élaborer ses propositions de projets ou actions à inscrire à l'Agenda 21 local.

Le Forum élit son **comité de pilotage** qui aura la tâche de planifier les séances et de le représenter.

Le comité de pilotage sera formé de 3 ou 5 membres. En accord avec la municipalité, l'un des membres du comité de pilotage est désigné comme **coordinateur de l'Agenda 21** ; il assure la présidence du comité de pilotage.

Le coordinateur participe aux réunions du groupement des « Coordinateurs Romands d'Agenda 21 » ; il tient le Forum régulièrement informé des directives de la Confédération ou du Canton et des aides financières éventuellement octroyées.

Le Forum peut être appuyé dans son travail par un modérateur extérieur à la commune.

Le Forum travaille avec des groupes thématiques librement constitués qui font appel à des aides et consultations de personnes externes ou internes à la commune pour élaborer des projets.

Validation du programme

Après validation de l'Agenda par les autorités, celui-ci est présenté aux citoyens pour consultation et négociation de façon à garantir une réelle participation citoyenne (prise en compte et intégration des critiques pour remanier les projets). L'Agenda révisé selon ces critiques est approuvé par la Municipalité et le Forum et lie les autorités.

Le mode de collaboration pour la réalisation et la reconduction de l'Agenda entre la Municipalité, ses commissions, le Forum, les groupes d'intérêts, les sociétés et associations diverses de la commune, le modérateur extérieur et les autres partenaires concernés par les projets est décrit dans l'Agenda. Il respecte les instruments et procédures en place liés à l'aménagement communal.

3. Le rôle de la Municipalité

Moyens

La municipalité met à disposition dans la mesure de ses possibilités des moyens (personnels et financiers) pour soutenir la stratégie de développement durable et l'Agenda 21 local dans sa définition et dans sa réalisation.

Cohérence et convergence

Elle adopte dans le traitement de ses affaires et la réalisation de ses tâches les principes de base du développement durable. La municipalité et le syndic veillent à la cohérence des objectifs poursuivis et des modalités adoptées, dans tous les domaines de l'action publique, avec la perspective d'un développement durable.

Initiatives

La municipalité soutient les initiatives des groupes et des individus de la commune qui s'inscrivent dans l'axe du développement durable et en particulier celles qui correspondent aux projets inscrits à l'Agenda 21 local. Elle favorise par des missions la concertation, la motivation et la participation de la société civile au développement durable.

Mise en œuvre

La municipalité adopte un mode de gestion (définition des responsabilités, mode de fonctionnement, planning des tâches) en étroite collaboration avec le Forum, ainsi que des mesures de mise en œuvre et de contrôle des opérations, sur la base de projets stratégiques prioritaires, de catalogues de mesures, et de projets d'impulsion. Le Forum et les groupes de travail du Forum sont étroitement associés à la mise en place des projets qu'ils ont initiés.

La municipalité collabore avec les autorités communales voisines, régionales et cantonales pour la mise au point et la réalisation des projets inscrits à l'Agenda 21 local, en coordination avec les projets des autres Agenda 21 de la région.

Au besoin, la municipalité peut faire recours à l'expertise d'un bureau d'urbanisme ou d'aménagement pour la mise au point et la réalisation de certains projets de l'Agenda 21 local.

Réseaux

La collaboration avec des partenaires dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 21 est recherchée sur le plan régional, national, international et européen avec notamment la signature de la Charte d'Aalborg.

Calendrier

L'Agenda est validé et actualisé lors de la première année d'une nouvelle législature. La Municipalité publie et tient à jour le calendrier des opérations inscrites à l'Agenda 21 pour la législature en cours.

Au début de sa législature, la Municipalité établit un rapport d'évaluation de l'avancement de l'Agenda 21.

La municipalité informe régulièrement le conseil communal de l'avancement des projets inscrits à l'Agenda 21.

Application

La Municipalité désigne un de ses représentants «chargé du suivi» de la réalisation de l'Agenda 21.

La Charte est signée à Essertines-sur-Yverdon

Par la municipalité, le conseil communal, deux représentants du forum ainsi que par l'expert extérieur soit :

Benjamin Henchoz, syndic,

Philippe Dind, vice-syndic et municipal,

Louis Blanchard, municipal,

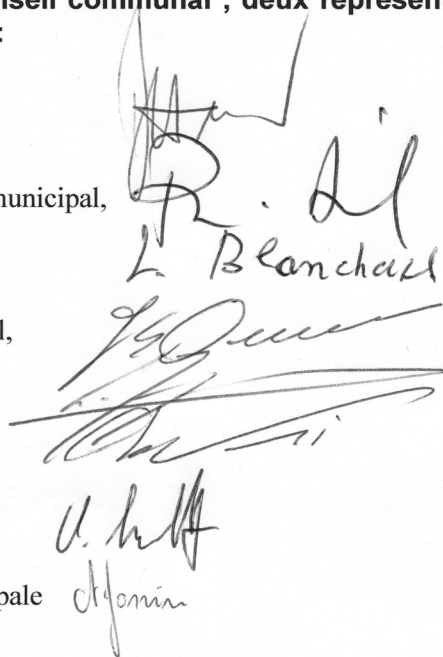
Jean-Etienne Ducret, municipal,

Lucien Jaquier, municipal,

Charles Kuenzi, municipal,

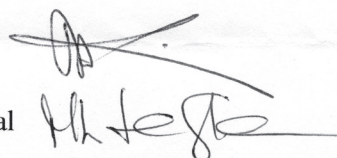
Ueli Leibundgut, municipal,

Alice Gonin, secrétaire municipale



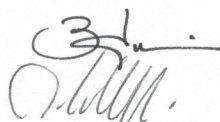
Pierre-André Cavin, président du Conseil communal

Mary-Luce Le Glaunec, secrétaire du Conseil communal

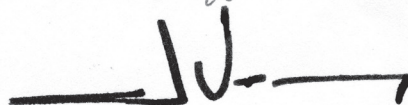


Brigitte Gonin, représentante du forum

Michel Collet, représentant du forum



Jean-Claude Verdon, expert extérieur



Essertines-sur-Yverdon, le 9 décembre 2003